**Page 1**

Le Vélo, vers un renouveau ?

Synthèse  
des ateliers

**Page 2**

Rencontres  
échanges  
débats

**Page 3**

Édito

Le vélo (ou bicyclette), véhicule terrestre à propulsion humaine entrant dans la catégorie des cycles et composé de deux roues alignées, qui lui donnent son nom. La force motrice est fournie par son conducteur, le cycliste, en position le plus souvent assise, par l’intermédiaire de deux pédales entraînant la roue arrière par une chaîne à rouleaux.

La roue avant est directrice et assure l’équilibre. Son orientation est commandée par un guidon, que le cycliste utilise pour contrôler la trajectoire ainsi que le freinage (sauf modèles particuliers) et éventuellement le changement des vitesses.

La bicyclette est l’un des principaux moyens de transport dans de nombreuses parties du monde. Son efficacité énergétique est particulièrement élevée. Sa pratique, le cyclisme, constitue à la fois un usage quotidien de transport, un loisir populaire et un sport.

Après la Première Guerre mondiale, le terme « vélo » devient le mot populaire pour décrire la bicyclette utilisée par les ouvriers, paysans et enfants.

Dans les années 1930, les systèmes à plusieurs vitesses commencent à être utilisés dans les compétitions de vélo. Le vélocar apparaît dans les années 1930, vélo couché et ancêtre de la vélomobile. Les dérailleurs se développent durant les années 1950. Enfin, les vélomobiles renaissent à la fin des années 1980.

Depuis le début des années 1990, dans plusieurs pays, des manifestations spontanées rassemblent, une fois par mois dans plusieurs centaines de villes, des défenseurs et promoteurs de l’usage du vélo en ville.

*Xavier Roux, spécialiste du bmx*

**Page 4**

Atelier numéro 1

Le cycliste urbain constitue la branche du cyclisme dévolue au transport urbain

**1. La « cyclabilité » des villes sous-estimée par les usagers et par les collectivités**

Le cyclisme urbain constitue la branche du cyclisme dévolue au transport urbain. Il s’agit de tout ce qui est relatif aux déplacements à vélo sur de petites et moyennes distances (quelques kilomètres) en milieu quasi exclusivement urbain (dans la ville et sa proche banlieue), c’est-à-dire en partageant la voirie avec les autres modes de déplacement motorisés ou non.

Sur une distance entre un et sept kilomètres le vélo est le mode de transport le plus rapide. Au-delà de cette praticité, le cyclisme urbain vise à limiter la pollution et à diminuer l’engorgement croissant des villes par l’usage massif de l’automobile. De plus, ses bienfaits multiples pour la santé individuelle sont reconnus. Il fait partie de l’écomobilité.

Des aménagements spécifiques peuvent être construits pour tenter d’améliorer les conditions de circulation des cyclistes urbains. Ces aménagements peuvent être des bandes ou pistes cyclables, zone de rencontre, double-sens cyclable et parkings dédiés aux vélos (ou vélos et cyclomoteurs). Des feux cyclistes spécialement dédiés sont également mis au point.

**2. Créer des cheminements cyclables et piétons agréables**

Même si les aménagements se répandent dans nos villes, 61 % des Français considèrent encore qu’il est trop dangereux d’utiliser le vélo comme moyen de transport. C’est 9 % de plus que la moyenne mondiale qui considère à 52 % que ce moyen de transport est trop risqué.

« Il n’y a pas de territoires par nature non cyclable il n’y a que des territoires qui n’ont pas été aménagés pour pédaler »

Xavier Roux, spécialiste du bmx

**Page 5**

**3. Le cyclotourisme, si on partait sur les chemins ?**

Le cyclotourisme est la pratique de la randonnée à bicyclette, réalisée sans esprit de compétition. Le cyclotourisme se présente sous de multiples formes, de la promenade et de la pratique familiale à allure libre jusqu’aux rallyes et brevets sur tous les parcours et toutes les distances : rallyes libres, brevets-randonneurs, flèches, diagonales, cyclo-découvertes, cyclo-montagnardes...

Créé en 1890, le Touring Club de France est la seule association représentative du cyclotourisme en France de la fin du XIXe siècle au début du XXe siècle. Par la suite, le club se tourne vers le tourisme automobile, ce qui amène la création le 8 décembre 1923 de la Fédération Française des Sociétés de Cyclotourisme, rebaptisée en 1945 Fédération française de cyclotourisme (FFCT). À partir des années 1970, le développement de la Fédération est devenu régulier et le nombre de clubs ne cesse d’augmenter en France.

**4. Le vélo, un bénéfice pour la santé.**

Les exercices physiques du cyclisme sont liés à l’amélioration de la santé et au bien-être. Elles assurent, selon la plupart des études de santé, la perte de poids, améliorent l’endurance, diminuent les temps de récupération, permettent d’éviter les maladies cardiovasculaires liées à l’âge et amplifient les voies respiratoires. Tous ces effets sont bons à long terme. Néanmoins, les risques sont prépondérants en cas d’efforts trop fréquents Bien qu’exposé à la pollution automobile, les bénéfices semblent l’emporter sur les effets de cette pollution, par rapport aux autres modes de déplacements.

**Pages 6-7**

La répartition des systèmes de vélos en libre-service dans le monde   
Villes disposant d’un système de vélos en libre-service et entreprise exploitante

**Page 8**

LE VERT, UN ÉTAT D’ESPRIT

Téléphone : 06 03 08 25 41 96

Mail : info@greenmobility.fr